

Le vendredi 11 décembre 2020 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Martial DUFLOT, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Henry HANDERSEN (suppléant de Hubert, PROOT), Henry GAUDISSERT, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Jean LEVOIR, Christine PRETRE, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Christian Demay, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Valérie MENARD GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, , Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, David MAGNIER, Christophe GASPART, Yannick MATURA, Jean-Philippe AMANS, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Frédéric GAMBLIN, Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET), Alexis LE COUTEULX*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Gregory PALANDRE, délégation spéciale ALLONNE, Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Philippe DESIREST, Didier LEBESGUE, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Alain ROUSSELLE, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Mamadou LY, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Sophie BELLEPERCHE, Halima KHARROUBI, Laureen HULOT, Charles LOCQUET*

POUVOIRS *Jean-Charles PAILLART représenté par Caroline CAYEUX, Monette-Simone VASSEUR représenté par Lionel CHISS, Éric MICLOTTE représenté par Aymeric BOURLEAU, Jérôme LIEVAIN représenté par Victor DEBIL-CAUX, David CREVET représentée par Antoine SALITOT, Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS Leila DAGDAD représentée par Mehdi RAHOUI*

Date d'affichage	18 décembre 2020
Date de la convocation	4 décembre 2020
Nombre de présents	75
Nombre de votants	82

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2020-0513

Développement durable - Approbation finale du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis

M. Victor DEBIL-CAUX, Vice-Président

Vu la loi nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu la loi transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015,

Vu la stratégie nationale bas carbone (SNBC),

Vu la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),

Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA),

Vu le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC),

Vu les décrets du 28 juin 2016 et du 18 juillet 2016 relatifs aux PCAET,

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET,

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 relative aux règles applicables à l'évaluation environnementale des plans et programmes,

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2016 et son décret du 3 août 2016 relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Vu l'approbation par arrêté préfectoral du 4 août 2020 du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France,

Vu l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, et son objectif à l'échelle internationale de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 2°C d'ici 2100, et d'adapter les sociétés aux dérèglements climatiques,

Vu le paquet climat de l'Union Européenne (3x20) et ses objectifs en matière de lutte pour le climat à l'horizon 2020, puis le cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030,

Vu l'arrêt du conseil communautaire du 13 décembre 2019 sur le projet de PCAET du Beauvaisis,

Vu l'avis du président du conseil régional des Hauts-de-France daté du 13 mai 2020 sur le projet de PCAET,

Vu l'avis du Préfet de Région daté du 4 août 2020 sur le projet de PCAET

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) daté du 27 août 2020 sur le projet de PCAET,

Vu le mémoire de réponse du 6 octobre 2020 de l'agglomération du Beauvaisis aux autorités compétentes,

Vu la consultation publique au titre de l'évaluation environnementale stratégique qui s'est tenue du lundi 12 octobre 2020 au dimanche 15 novembre 2020 inclus,

Vu la synthèse des observations et des propositions rédigée à l'issue de cette consultation publique (annexe 1),

Considérant les éléments exposés ci-après,

Une obligation réglementaire

Les plans climat air énergie territorial sont des documents-cadres autour de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique qui doivent être obligatoirement menés par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Ils sont chargés d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux (nationaux et internationaux) du changement climatique et de la fracture énergétique.

Ils ont pour objectifs :

- de limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- de réduire la consommation énergétique ;
- d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables ;
- d'améliorer la qualité de l'air ;
- de réduire la vulnérabilité des territoires.

Les constats sur le territoire du Beauvaisis

A ce jour, l'agglomération a déjà connu plusieurs changements :

- Des périodes de canicule plus fréquentes et plus longues ;
- Une augmentation des températures moyennes annuelles (+1°C entre 1954 et 2017) ;
- Une baisse du nombre de jours de gel (- 10 jours constatés depuis 1954) ;
- Des épisodes de pluies plus intenses ;
- Un coût de l'énergie qui augmente continuellement en raison de l'épuisement des ressources fossiles.

Ces phénomènes sont amenés à s'accélérer, avec de multiples conséquences :

- des conséquences financières (augmentation des polices d'assurance, hausse des factures de chauffage et de carburant) ;
- des conséquences sanitaires (pics de pollution de l'air plus importants, pathologies respiratoires et cardiovasculaires) ;
- des conséquences environnementales (pénuries d'eau, perte de la biodiversité et des rendements agricoles).

L'élaboration du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis

Le PCAET a été lancé en novembre 2017 et concerne les 53 communes de l'agglomération. Il s'étendra pour une durée de 6 ans et s'inscrira en réponse aux objectifs fixés par la réglementation.

Cette démarche collective a été ponctuée par plusieurs étapes, validées par le comité de pilotage et/ou le conseil communautaire :

- un pré-diagnostic et un diagnostic territorial
- une stratégie territoriale pour les 30 prochaines années (jusqu'en 2050)
- un plan d'actions pour la première échéance pour les 6 prochaines années (intégrant une méthodologie de suivi et d'évaluation)

Tous les acteurs socio-économiques du territoire ont été associés lors de ces différentes étapes : les collectivités territoriales, les associations, les organisations professionnelles, les structures institutionnelles, les entreprises, l'Etat, les habitants, les bailleurs sociaux, les syndicats mixtes, etc

Plusieurs dispositifs de participation collective et de concertation ont été successivement mis en place : une visite de terrain pour les élus, 22 ateliers de co-construction, une boîte à idées en ligne, une pré-consultation publique via le magazine local « Beauvaisis notre territoire » (gratuite et anonyme sous forme d'enveloppes T), la consultation publique au titre de l'évaluation environnementale stratégique.

La construction du plan d'actions a également reposé sur la prise en compte des avis et souhaits des citoyens du territoire, via l'examen des propositions citoyennes issues du « livre blanc pour la transition écologique et solidaire du Beauvaisis » et du « livre vert » élaboré pour la transition écologique et le bien-être de Beauvais.

Enfin, a été réalisée une cinquantaine d'entretiens personnalisés avec les différents représentants locaux.

La structuration du plan climat air énergie territorial du Beauvaisis

Le dossier de PCAET comporte 17 éléments :

- 1) Introduction (partie 0)
- 2) Diagnostic territorial (partie 1)
- 3) Synthèse du diagnostic territorial (partie 1 bis)
- 4) Animation territoriale (partie 2)
- 5) Stratégie territoriale (partie 3)
- 6) Plan d'actions (partie 4)
- 7) Suivi-évaluation (partie 5)
- 8) Extraction illustrée (partie 6)
- 9) État initial de l'environnement (évaluation environnementale stratégique)
- 10) Rapport environnemental (évaluation environnementale stratégique)
- 11) Résumé non technique (évaluation environnementale stratégique)
- 12) Avis du Président du conseil régional
- 13) Avis du Préfet de Région
- 14) Avis de la mission régionale d'autorité environnementale
- 15) Mémoire de réponse de la communauté d'agglomération du Beauvaisis aux 3 avis des instances publiques
- 16) Synthèse des observations et propositions du public (suite consultation publique)
- 17) Déclaration environnementale

Le plan d'actions est lui-même structuré en :

- 6 thèmes (dont l'un dédié à la gouvernance)
- 24 axes stratégiques
- 36 actions
- 112 mesures

L'annexe 2 détaille les actions du PCAET qui porteront sur les domaines suivants : le bâti, les énergies renouvelables, les transports, l'aménagement du sol, l'économie circulaire. Ces actions seront menées par 29 pilotes et 42 partenaires différents.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan climat air énergie territorial du Beauvaisis ;
- de formaliser l'engagement des 29 pilotes et des 42 partenaires via la signature d'une charte ;
- d'autoriser la présidente à poursuivre toutes les démarches se rapportant à la mise en œuvre et au suivi du PCAET.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 82

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX,